

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 décembre 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### ANNONCE DE L'AJOURNEMENT POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le très honorable chef de l'opposition (M. St-Laurent) m'a demandé quel était le plan général au sujet de l'ajournement pour les Fêtes. Le désir du gouvernement était, naturellement de hâter le plus possible les travaux de la Chambre afin de les terminer avant Noël, et ce désir s'est manifesté maintes fois. Je ne m'arrête pas aux raisons pour lesquelles on ne peut raisonnablement s'attendre à réaliser maintenant cet objectif.

Cela étant, et afin de permettre aux honorables députés de prendre leurs dispositions en conséquence, je propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, à la fin de la journée, le 21 décembre à six heures du soir, demeure ajournée jusqu'au vendredi 3 janvier, à onze heures du matin.

On peut se demander pourquoi la semaine entière ne serait pas accordée, mais l'état des affaires est tel qu'il sera nécessaire de proposer l'adoption d'autres crédits provisoires, et toute prolongation supplémentaire nous placerait dans une situation financière peu souhaitable. Il m'a semblé que la Chambre devait être renseignée quant aux intentions du gouvernement, et cela le plus tôt possible, afin que tous les députés puissent passer la Noël et le nouvel an dans leur famille.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le premier ministre fait apporter une rectification à l'avis qui figurait dans les Procès-verbaux d'hier soir?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'aurais dû l'expliquer. Nous avons d'abord songé à reconvoquer la Chambre pour le 2 janvier, mais on m'a signalé que nombre de députés aimeraient avoir le jour de l'an libre pour célébrer cette fête dans leur foyer. Je parle notamment de mes honorables amis de la province de Québec, bien que l'usage soit le même dans l'Ouest, où le jour de l'an est une occasion de fête sans pareille; c'est pourquoi on apportera cette rectification.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, m'accorderiez-vous le privilège de poser au premier ministre une question se rattachant à la déclaration qu'il vient de faire? A-t-on songé aux députés de la Colombie-Britannique qui, en quittant Ottawa à la date proposée pour l'ajournement, ne pourraient rentrer chez eux que le jour de Noël même? Ne pourrait-on pas avancer cette date afin d'accommoder ces députés? Sinon, le gouvernement fera-t-il en sorte que ces députés puissent se rendre chez eux par avion et que la Chambre vote les crédits nécessaires à l'acquittement de leurs frais?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je savais qu'on ferait valoir un tel argument et qu'il conviendrait d'en tenir compte. Un crédit visant tous les frais de transport appropriés sera soumis au Parlement.

### L'AGRICULTURE

#### ANNONCE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES ÉCARTS DE PRIX

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je désire aussi faire une déclaration au sujet de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix. Du consentement de la Chambre, je déposerai le décret du conseil après avoir donné un aperçu des articles pertinents.

Le président en sera M. Andrew Stewart, d'Edmonton, président de l'Université de l'Alberta, autrefois maître de conférences en économie agricole à l'Université du Manitoba et doyen des affaires commerciales à l'Université de l'Alberta. Les autres membres de la Commission seront M<sup>me</sup> W. R. Walton, fils, de Toronto, membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des consommateurs depuis l'établissement de cet organisme, en 1947; M. W. M. Drummond, de Bristol (Québec) et Guelph (Ontario), chef du département de l'économie agricole, au Collège d'agriculture de l'Ontario; M. Howard MacKichan, d'Halifax; M. Roméo Martin, de Montréal; M. Bernard Couvrette, de Montréal; et M. Cleve Kidd, de Toronto.

La Commission est établie en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes. Elle a pour attributions d'enquêter sur l'ampleur et les causes de l'écart existant entre les prix